



RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2021

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 177.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2021 déposé à la séance du conseil municipal du 14 mars 2021.

LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2021 nous indiquent que les revenus de fonctionnement et d'investissement ont été de 3 761 092 \$. Les différentes charges de la Municipalité (dépenses) totalisent un montant de 3 413 677 \$ dégagant un surplus de fonctionnement de 347 415 \$. La dette à long terme pour sa part s'élève au 31 décembre 2021 à 3 632 380 \$ comparativement à 4 194 636 \$ au 31 décembre 2020. Cependant, il faut comprendre que les deux gros projets réalisés en 2021 (Caserne d'incendie et Société Est) n'ont pas généré d'emprunts à long terme au 31 décembre 2021.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissements, financement à long terme, remboursement de la dette, affectations), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2021 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 234 355 \$.

Au 31 décembre 2021, la Municipalité possédait un excédent accumulé non affecté de 466 372 \$ comparativement à 681 704 \$ au 31 décembre 2020. Les surplus accumulés de toute nature (affectés, non affectés et réserves) sont maintenant de 1 000 752 \$.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2021 ont été vérifiés par le vérificateur externe, monsieur Serge Desjardins, de la firme Malette. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu au 31 décembre 2021 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal (Référence rapport financier page S-45). À ce titre, le maire a reçu 12 531 \$ en rémunération et 6 265 \$ en allocation de dépenses. S'ajoutent le salaire versé par la MRC des Basques de 3 248 \$ et son allocation de dépenses de 1 624 \$.

Le maire suppléant a reçu 5 765 \$ en rémunération et 2 860 \$ en allocation de dépenses. Enfin, les conseillers ont reçu en 2021 un montant de 4 165 \$ en rémunération et de 2 082 \$ en allocation de dépenses.

ÉCARTS BUDGÉTAIRES OBSERVÉS

Comme la pandémie a provoqué l'annulation de la plupart des activités régulières de loisir, il n'est pas étonnant de constater que les revenus de loisir ont atteint 47 527 \$ alors que le budget établi en prévoyait 141 250 \$.

La Voirie municipale a pour sa part connu une hausse importante. Le budget établi était de 285 110 \$ alors que la dépense réelle fut de 388 125 \$. Cette hausse est imputable à l'augmentation des dépenses visant à réaliser en régie des travaux de drainage et divers travaux d'amélioration de rangs municipaux. Ce budget additionnel a été couvert en partie par l'économie réalisée en raison de l'absence de salaire à verser pour l'inspecteur en bâtiments. La prise en charge de cette responsabilité par le directeur général a généré une économie de 43 596 \$.

Au chapitre des dépenses en loisir, il faut noter une diminution de 169 600 \$ toujours en raison des activités de loisir non tenues pour cause de pandémie.

INVESTISSEMENTS MAJEURS ET PROJETS SPÉCIAUX

De plus, la municipalité a réalisé des investissements en immobilisations pour un montant de 4 598 192 \$ comparativement à 1 397 515 \$ l'année précédente. Les plus importantes dépenses concernent les projets suivants :

- La reconstruction de la caserne d'Incendie
Dépense totale et finale : 2 196 732 \$
Subvention confirmée : 1 647 547 \$ (75%)
- Réfection des rangs Bellevue et Société Est
Dépense totale et finale : 2 963 476 \$
Subvention confirmée : 2 154 266 \$ (72,7%)
- Parcours sans obstacle au Centre sportif et communautaire
Dépense totale : 123 671 \$ (subvention de 100 000 \$ du programme PRIMADA)
- Reconstruction du pont de la Rallonge
Dépense totale : 86 090 \$ (subventionné à 100% avec le programme TECQ)
- Achat d'un compresseur d'air respirable
Dépense totale : 77 384 \$ (financée par crédit-bail)
- Achat d'une pelle mécanique sur roues
Dépense totale : 67 192 \$ (financée par le fonds de roulement et les surplus)

Voici donc en quelques pages les faits saillants du dernier rapport financier.

Jean-Claude Malenfant
Maire